

| | |
|--|--|
| DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 10 juin 2020 |
| Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 Pouvoirs : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-19/2020 | L'an deux mille vingt, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 3 juin 2020 Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, Claude STUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à Paul RANNARD), Carine LAVAL, (pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT) ; Monsieur Jean VIOLLET (pouvoir à Carole BRETON). M. Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance |

OBJET : FINANCES : DM N° 1 Budget principal 2020 CIAS Usse et Rhône

Vu

- la délibération N°15/2020 en date du 10/03/20 adoptant le budget primitif 2020 - Budget principal du CIAS.
- la délibération N°18/2020 en date du 10/06/20 décidant de verser une subvention exceptionnelle au budget annexe de l'EHPAD afin de verser une prime aux employés suite à la crise du COVID-19,

M. le Président indique qu'il y a donc lieu de prévoir une ouverture de crédits

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative N° 1 Budget 2020 CIAS Usse et Rhône telle que présentée soit

| <i>Section de fonctionnement</i> | dépenses | recette |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| 7475 : groupement de collectivités | | 48 820,00 |
| 7713 : libéralités reçues | | 1 100,00 |
| 6715 : subvention au budget annexe | 48 820,00 | |
| 6226 : honoraires | 1 100,00 | |
| Total | 49 920,00 | 49 920,00 |

CHARGE les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification